

Le deuxième mythe ou la deuxième conception erronée qui revient périodiquement dans le débat est que les Canadiens ont le choix entre un statu quo familier et relativement confortable et l'inconnu que représente le libre-échange.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de statu quo. Le monde est en constante évolution. La seule différence est que le monde d'aujourd'hui évolue plus vite que jamais. Il est donc illusoire de parler de statu quo. Le statu quo est une pente glissante, une corde raide.

Deux aspects de ce monde en évolution revêtent une importance primordiale pour le débat sur le libre-échange. Le premier, que j'ai déjà mentionné, est la tendance à un protectionnisme encore plus grand aux États-Unis. Les projets de loi généraux sur le commerce actuellement soumis au Congrès auraient pour effet de hausser substantiellement les barrières protectionnistes tressées contre les producteurs canadiens et étrangers. Je ne peux prédire le moment précis où un projet de loi sera adopté, ni vous dire exactement ce qu'il contiendra, mais, à mon avis, il est plus que probable qu'un projet de loi de commerce général qui accroîtra sensiblement les niveaux actuels de protection dans de nombreux domaines d'intérêts critiques pour le Canada sera adopté d'ici les deux prochaines années.

La situation change également en ce qui concerne la position concurrentielle du Canada dans le monde. J'ai déjà mentionné comment les forces économiques globales affectent l'économie américaine. L'effet sur le Canada est non moins prononcé, même s'il varie dans le détail.

Les changements technologiques et économiques mondiaux signifient que la base de ressources du Canada ne peut plus financer le maintien d'une économie manufacturière inefficace s'abritant derrière des murs tarifaires élevés. Les fabricants canadiens ont compris qu'ils ne peuvent plus prospérer sur le marché national uniquement. Ils ont besoin d'un accès sûr et libre à des marchés plus vastes, surtout le marché américain, pour investir afin de réaliser des économies d'échelle et de se spécialiser.

Le troisième mythe ou malentendu véhiculé au Canada est que les négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT et les ententes commerciales bilatérales avec les États-Unis sont, en un sens, des initiatives incompatibles. Rien ne pourrait être plus faux. Les zones de libre-échange régionales, comme la Communauté économique européenne et celle qui est prévue dans l'Accord canado-américain, sont pleinement sanctionnées par l'article XXIV de l'Accord général.